

LE PÉRISCO



Accueil périscolaire de loisirs éducatifs



LIVRET D'ACCUEIL DU PÉRISCO

(Temps périscolaires du matin, du midi et du soir)

VILLE DE LANGON

Année scolaire 2023-2024

Ecole maternelle Anne Frank
59 cours Gambetta
33210 LANGON

Ecole élémentaire Antoine de Saint Exupéry
18 rue Jules Ferry
33210 LANGON

CONTACTS

MATERNELLE



Virginie DUBOURG

Directrice du service Péri-scolaire Maternelle

06.08.36.24.30

apsmaternelle@langon33.fr

ÉLÉMENTAIRE



Ghislain LAVERGNE

Directeur du service Péri-scolaire Élémentaire

06.48.34.70.58

apselementaire@langon33.fr



Magali LIHURT

Directrice-adjointe du service Péri-scolaire Élémentaire

apselementaire.adj@langon33.fr

A joindre prioritairement pour toute question relative au PÉRISCO matin et soir, la restauration scolaire, les litiges, les réclamations et les modifications concernant la facturation.

INSCRIPTION

Le dossier complet est à transmettre obligatoirement auprès de la direction de l'accueil périscolaire de l'école concernée même si l'enfant ne fréquente pas ces services. L'inscription est valable uniquement pour l'année scolaire en cours.

Pièces justificatives à fournir :

La « **FICHE ENFANT** » pré remplie à compléter et/ou rectifier et signer
(Ce document est transmis à chaque rentrée scolaire via le cartable des enfants sauf pour les Petites Sections : fiche individuelle de 1ère inscription aux temps périscolaires renseignée lors de l'inscription en mairie)

La photocopie de l'**ASSURANCE EXTRASCOLAIRE OU RESPONSABILITÉ CIVILE** couvrant également les activités périscolaires 2023/2024

Ces documents sont à retourner à la direction du PERISCO via l'enveloppe nominative **au plus tard le vendredi 8 septembre 2023.**

LE PORTAIL FAMILLE (Application LANGON PERISCO)

Pour accéder à votre espace personnel, mettre à jour votre compte famille, les informations de votre enfant, régler vos factures en ligne et organiser le planning des activités périscolaires.

Le **portail famille** est accessible via le site internet de la Ville : www.langon33.fr - Rubrique « LANGON&VOUS » « REGLER MA FACTURE ».

Une **application mobile** « LANGON PERISCO » est téléchargeable gratuitement sur App Store ou Google Play.



Pour la création du compte famille, le code abonné est transmis sur demande par la direction de l'accueil périscolaire de l'école concernée (voir les contacts du PERISCO, page 2).

LE PERISCO MATIN ET SOIR

Le PÉRISCO permet d'accueillir régulièrement ou occasionnellement selon les besoins des familles, les enfants scolarisés en maternelle ou en élémentaire.

Ce dispositif permet d'accueillir les enfants dans les meilleures conditions avant et/ou après la classe, de leur permettre de gérer leur temps libre par des activités ludiques, éducatives, en respectant leur rythme de vie, en favorisant leur socialisation et leur éveil, avant d'être accompagnés en classe le matin ou recherché le soir par l'équipe d'animation.

L'arrivée et le départ des enfants s'effectuent de manière échelonnée.

LIEUX ET HORAIRES

	MATERNELLE	ELEMENTAIRE
	Ecole Anne Frank Entrée par la rue Ducos du Hauron 33210 LANGON	ALSH de LANGON 15 allée Garros 33210 LANGON
PERISCO MATIN	7h30/8h25	7h30/8h15
PERISCO SOIR	16h20/18h00 <i>Départ échelonné à partir de 16h30</i>	16h30/18h15 <i>Départ échelonné à partir de 16h40</i>

RÉSERVATION

Pour toute **réservation ou annulation de réservation**, le parent est tenu d'effectuer les démarches nécessaires **au plus tard le jeudi 23h59 pour la semaine suivante.**

- . **Via le Portail Famille** en vous connectant avec vos codes d'accès
- . **Par mail** au PERISCO de l'école concernée (*voir les contacts du PERISCO, page 2*)

Une **réserve hors délai est possible** de manière exceptionnelle et dans la limite des places disponibles, **par mail** au PERISCO de l'école concernée (voir les contacts du PERISCO, page 2)

Chaque réservation hors délai entraînera un **surcoût** de **1,50 €**

Sauf cas de force majeure, **aucune annulation hors délai ne sera acceptée**. Dans le cas où vous auriez effectué une réservation mais que votre organisation personnelle vous permettrait finalement de venir chercher vos enfants à la sortie des classes, nous vous demanderons de les récupérer au PERISCO dès l'heure d'ouverture des portes (Maternelle 16h30 / Élémentaire 16h40).

En cas d'absence de votre enfant à l'école, la non présence de celui-ci au PERISCO n'entraînera **pas de facturation**.

Cependant, par souci d'organisation, nous vous demandons de nous signaler toute absence **par mail** au PERISCO de l'école concernée (voir les contacts du PERISCO, page 2)

GRILLE TARIFAIRE PÉRISCO

La Ville de Langon applique une politique tarifaire en fonction des revenus des familles. Le tarif appliqué tient compte du quotient familial et de la commune de résidence de l'enfant.

Pour les allocataires CAF de la Gironde, vérifier le numéro et le nom d'allocataire inscrit sur la fiche enfant.

Pour les allocataires MSA et autres uniquement, fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021.

LANGON		
Taux d'effort en fonction du QF (0,5 %)		
	Tarif ½ heure	Tarif 1 heure
QF plancher (512)	0,16 €	0,32 €
QF plafond (1152)	0,36 €	0,72 €
HORS LANGON		
Taux d'effort en fonction du QF (0,6 %)		
	Tarif ½ heure	Tarif 1 heure
QF plancher (512)	0,19 €	0,38 €
QF plafond (1152)	0,43 €	0,86 €

En l'absence du numéro allocataire CAF ou de l'avis d'imposition ou de non-imposition, le tarif maximal est appliqué.

PÉNALITÉS PÉRISCO

Les pénalités sont appliquées par enfant et sans tarif dégressif.

Réservation hors délai	Présence sans réservation	Absence sur une réservation	Dépassement horaire
Tarif horaire applicable	Tarif horaire applicable	Pénalité de	Pénalité de
+ 1,50 €	+ 3,00 €	5,00 €	11,15 €

LE GOÛTER

Un goûter doit être fourni par la famille.

Pour un goûter facile à manger et équilibré, conformément aux recommandations du GEMRCN, celui-ci doit comporter 1 à 2 aliments et 1 boisson.

- 1 boisson en brique individuelle (eau ou jus de fruit sans sucre ajouté)
- 1 fruit en compote ou en gourde sans sucre ajouté
- Et/ou 1 produit céréalier sans sucre ajouté (pain, biscuit sec, ...)

Il est vivement déconseillé de donner des confiseries, chips, biscuits salés et autres aliments gras et sucrés.

RESTAURATION SCOLAIRE

La Ville de Langon pratique la politique de la « table ouverte ».

Par conséquent, **PAS DE RÉSERVATION !!!** La famille choisit chaque matin si l'enfant fréquente la restauration scolaire :

- pour les enfants de cycle maternel : Le parent coche la présence de son enfant au restaurant scolaire sur la liste à l'entrée de sa classe.
- pour les enfants de cycle élémentaire : l'enfant signale chaque matin à son enseignant lors de l'appel en classe s'il mange à la maison ou à l'école.

Des repas sans viande sont proposés aux familles qui le souhaitent. Pour bénéficier de cette disposition, définitive pour l'année scolaire en cours, le choix doit être précisé sur la fiche enfant (pratique alimentaire). A défaut, le menu prévu est servi.

GRILLE TARIFAIRE RESTAURATION SCOLAIRE

La Ville de Langon applique une politique tarifaire en fonction des revenus des familles. Le tarif appliqué tient compte du quotient familial et de la commune de résidence de l'enfant (Langon ou Hors Langon).

Pour les allocataires CAF, vérifier le numéro et le nom d'allocataire inscrit sur la fiche enfant.

Pour les allocataires MSA et autres uniquement, fournir l'avis d'imposition ou de non-imposition 2022 sur les revenus 2021.

QF	ÉCOLE MATERNELLE				ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE			
	LANGON		HORS LANGON		LANGON		HORS LANGON	
	REPAS	PAI	REPAS	PAI	REPAS	PAI	REPAS	PAI
0 à 800€	0,50€	0,25€	0,75€	0,38€	0,50€	0,25€	0,75€	0,38€
801 à 1100€	1€	0,50€	1€	0,50€	1€	0,50€	1€	0,50€
1101 à 1800€	2,20€	1,10€	2,80€	1,40€	2,50€	1,25€	2,80€	1,40€
1801 à 2100€	2,80€	1,40€	3,20€	1,60€	2,80€	1,40€	3,20€	1,60€
2101€ et plus	3€	1,50€	3,50€	1,75€	3€	1,50€	3,50€	1,75€

En l'absence du numéro d'allocataire CAF ou de l'avis d'imposition, le tarif maximal est appliqué.

LA GARDE ALTERNÉE

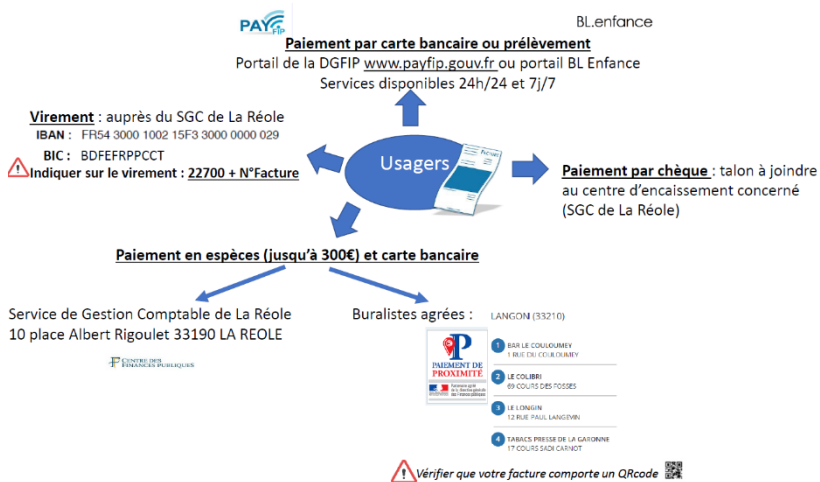
La Ville de Langon permet aux familles qui le souhaitent de mettre en place un système de garde alternée, selon leur planning, pour tout ce qui concerne les activités périscolaires.

Pour chaque parent :

- . Compte portail famille indépendant
- . Dossier famille indépendant
- . Planning de réservation indépendant
- . Facturation séparée ou non

Les familles souhaitant en faire la demande doivent s'adresser par mail au PERISCO de l'école concernée (*voir les contacts du PERISCO, page 2*).

MODES DE RÈGLEMENT



ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Afin de **favoriser l'accueil** des enfants en situation de handicap durant les temps périscolaires au sein des écoles maternelle et élémentaire, les familles concernées doivent se **rapprocher du PERISCO** (voir les contacts du PERISCO, page 2) afin d'établir une convention d'accueil en s'appuyant sur les **besoins et les attentes spécifiques** de leur enfant.